



Bioéthique - Pour comprendre les enjeux de la révision des lois de bioéthique

lundi 9 avril 2018, par [Paroisse Saint-Médard](#)

"Edifier un monde meilleur qui ne soit pas le ' meilleur des mondes' ", Mgr Michel Aupetit, Archevêque de Paris.



"Quel monde voulons-nous pour demain ?"

C'est sur cette question que se sont ouverts le 18 janvier 2018 les États généraux de la bioéthique. Ceux-ci doivent durer six mois et aboutiront à une nouvelle loi sur la bioéthique à la fin de l'année 2018.

« Nous croyons aux bienfaits des progrès de la connaissance et de la science. Mais nous croyons aussi que la réflexion et le discernement sur le bon usage des nouvelles découvertes fondent la capacité de l'humanité à bâtir une société toujours plus humaine au service des plus vulnérables et des plus faibles. »
Mgr Aupetit, archevêque de Paris.

11 sujets vont être abordés pendant ces États généraux :

1. La recherche sur l'embryon humain

2. Le diagnostic prénatal (DPN)
3. La thérapie génique germinale
4. Le don d'organes
5. Méga données / Big data
6. L'intelligence artificielle (IA)
7. Interactions Biologie/Psychisme
8. La procréation médicalement assistée (PMA)
9. Le don de gamètes
10. La gestation pour autrui (GPA)
11. La fin de vie.

L'ensemble des consultations sont signalées sur le [site participatif, site officiel des États généraux de la bioéthique](#), organisés par le Comité consultatif national d'éthique. **Dans ce cadre, vous êtes tous invités à faire valoir votre avis -avant fin avril- sur des sujets fondamentaux pour la personne humaine et l'avenir de notre monde : rendez-vous sur le site.**

Le [diocèse de Paris](#) se propose de vous aider à avancer dans une démarche de réflexion et de formation par :

- des fiches bioéthiques synthétiques et complètes, reprises dans le [livret « Comprendre les enjeux de la révision des lois de bioéthique »](#),
- [5 soirées bioéthiques](#) en présence de Mgr Aupetit,
- la Veillée de prière pour la vie à Notre-Dame le mercredi 16 mai à 19h30.

« Le respect de la dignité humaine ne peut en aucune façon ne pas tenir compte de ce principe : il faut que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme "un autre lui-même", (qu'il) tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement ».
(Compendium de la Doctrine sociale de l'Église)